

Habilitation Non Électricien BF-HF - Formation

Exécutant ou Chargé de Travaux

 Initiale

 Intra

OBJECTIFS - APTITUDES & COMPETENCES

Acquérir les connaissances théoriques et pratiques pour se prémunir des dangers de l'électricité lors de travaux non électriques effectués en fouilles à proximité des réseaux électriques enterrés
Obtenir son Habilitation Électrique

Compétences visées

- Connaître la réglementation, la norme et les habilitations
- Avoir des notions élémentaires d'électricité
- Connaître les risques liés à l'électricité
- Connaître les règles de sécurité pour effectuer des travaux à proximité des réseaux électriques enterrés (ex : ripage, soutènement, nettoyage, ouverture de fourreaux)
- Savoir se comporter dans un environnement électrique

PUBLIC

Personnel exécutant ou encadrant des travaux en fouilles à proximité des réseaux électriques enterrés
Accessibilité aux personnes en situation de handicap à la formation
Votre référent handicap au 01.56.88.29.71

MODALITÉS

Durée : 7 heures.

Nombre de participants de 10 à 12 participants maximum et 1 participant minimum.

Périodicité de la formation : Les formations sont à renouveler tous les 36 mois (recommandé).

Formations en présence physique uniquement (Pas de FOAD)

PRÉ-REQUIS

Tenue de travail pour la pratique

Textes officiels

Art. R. 4544-9 à R. 4544-11 du Code du Travail, issus du décret n° 2010 _ 1118 du 22 septembre 2010
NF C 18-510/A1 de Février 2020

Programme détaillé

1- La réglementation et les habilitations

- Le code du travail
- Le champ d'application
- La norme NF C 18.510
- Les acteurs de la prévention
- Les différentes opérations
- L'environnement de travail
- Les habilitations électriques
- Le rôle des acteurs dans le domaine électrique

2- Notions élémentaires d'électricité

- Le circuit électrique
- Les grandeurs de l'électricité
- Le courant continu et alternatif

3- Sensibilisation aux risques électriques

- Les statistiques des accidents d'origine électrique
- Les causes d'accident d'origine électrique
- Les effets du courant électrique
- Le comportement en cas d'accident électrique
- Les risques spécifiques aux chantiers autour des canalisations électriques isolées enterrées

4- Opérations dans l'environnement

- Généralités
- Les différentes zones
- Les principaux matériels électriques souterrains en BT et en HT (câbles, accessoires, etc...)
- La procédure à appliquer en cas d'endommagement sur une canalisation électrique isolée enterrée
- Les équipements de protection individuelle

5- Travaux pratiques et évaluation des connaissances

- Contrôle des processus mis en oeuvre dans l'établissement
- Mise en place d'exercices pratiques : gestes du travail en tranchée (ripage, ouverture de gaines, etc...)
- Évaluations pratiques

Moyens d'encadrement

Organisme de formation déclaré à la DREETS disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Administratif, d'un Service Qualité, et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs.

Méthodes pédagogiques mobilisées

Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.

Supports d'animation pédagogique, utilisés en vidéo-projection.

Moyens techniques

Pour les apports pratiques : zone d'évolution comportant une fouille ou une tranchée avec canalisations électriques mises à jour idéalement sur une dizaine de mètres, moyens de balisage de la zone, outillage nécessaire aux tâches de nettoyage, soutènement et ouverture de fourreaux, fourreaux à découper, documents conformes à l'annexe B de la norme.

Modalités d'évaluations

Le formateur évalue les acquis du stagiaire (savoirs et savoir-faire) au moyen de questionnaires QCM en théorie et d'une grille d'évaluation détaillée en pratique.

Modalités d'accès

En inter, les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation (sous réserve de places disponibles) et en intra, nous sommes en mesure de répondre de manière très réactive (en 48h selon disponibilité).

Documents délivrés

Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

Attestation de formation et titre d'habilitation pré-rédigé adressés au signataire de la convention ou à son correspondant.

Tarifs

Voir dans l'item "Description" du site internet www.cepim.fr

